

# CLAVILLE

*Bulletin municipal*

avril 2014



## MAIRIE



02 32 34 05 58  
FAX : 02 32 34 92 69  
mairie.claville@wanadoo.fr  
www.claville.fr

### PERMANENCES SECRETARIAT

Lundi ..... de 10 h à 12 h  
Mardi ..... de 16 h 30 à 18 h  
Jeudi ..... de 10 h à 12 h  
Vendredi..... de 16 h 30 à 18 h

### Permanence des élus

Gérard THEBAUD, maire  
Le mardi de 16 h 30 à 18 h  
Ou sur rendez-vous.

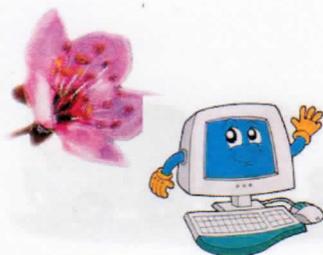
Bruno AUBRY, adjoint  
chargé de l'urbanisme,  
Le vendredi de 16 h 30 à 18 h.  
Tél : 02.32.34.09.56

Jean-Pierre MAZURIER, adjoint  
chargé des bâtiments, des travaux neufs  
Sur rendez-vous

Denise CHAUCHEAU, adjointe  
chargée du social, de la petite enfance,  
de l'information,  
Le jeudi de 10 h à 12 h.  
Tél : 02.32.34.05.48

Nicole FORTIER, adjointe  
chargée de l'entretien de la commune, des  
espaces verts, du cimetière, des plans d'eau,  
du fleurissement

Pascal ERNAULT, conseiller délégué  
chargé de la voirie et des réseaux,  
Sur rendez-vous le mardi de 16 h 30 à 18 h



Site internet : [www.claville.fr](http://www.claville.fr)



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions auront lieu à la mairie  
les mardi 13 mai et vendredi 16 mai de 16 h 30 à 18 h.

**\*\* Vous munir des documents suivants :**

- livret de famille,
- carnet de santé,
- justificatif de domicile.



## ECOLE

Actuellement : 125 élèves scolarisés.

Aucune fermeture de classe n'est intervenue au cours des six dernières années et aucune crainte dans un proche avenir.

La commission scolaire renouvelée travaillera rapidement sur le dossier des nouveaux rythmes scolaires.



## RECENSEMENT

Le recensement de la population s'est effectué du 16 janvier au 15 février 2014.

Nous sommes actuellement 1098 Clavillaises et Clavillais.

Un remerciement à nos deux Agents recenseurs, M. MOTTEE et Mme ROCHE pour leur disponibilité et la qualité de leur travail.

Merci aussi à vous tous qui leur avez réservé un bon accueil.



## PONT DE L'ASCENSION

A l'occasion du pont de l'ascension, la mairie, la bibliothèque et l'agence postale seront fermées vendredi 30 mai.

## RAMASSAGE DES POUBELLES

Jours fériés du mois de mai : les jeudis 1<sup>er</sup> - 8 et 29.  
Les poubelles seront enlevées les vendredis 2, 9 et 30.



## AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE



La Communauté de Communes de CONCHES a mis en place une aide financière s'adressant aux jeunes âgés **entre 18 et 25 ANS** (sans conditions de ressources) qui souhaitent passer le permis de conduire.

La participation s'élève à 600 euros maximum, sans pouvoir dépasser 50 % du coût réel.

EN CONTREPARTIE, le jeune s'engage à effectuer une action bénévole de 40 heures dans une association de son choix située sur le territoire de la Communauté de Communes.

En cas de non-respect de cet engagement, le versement de l'indemnité sera suspendu.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez vous faire connaître en Mairie, qui vous dirigera vers la Communauté de Communes de CONCHES pour l'élaboration de la convention avec elle-même, l'association choisie et l'auto-école.

ATTENTION, ce dispositif s'adresse aux intéressés qui ne bénéficient d'aucune autre aide (exemple : conduite accompagnée).



## RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est OBLIGATOIRE



Quand	Dès le jour de votre 16 <sup>e</sup> anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent.
Où s'adresser	Présentez-vous (ou votre représentant légal) à la mairie de votre domicile.
Pièces à fournir	- une pièce d'identité - le livret de famille de vos parents - si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.
Pourquoi	Une attestation de recensement vous sera délivrée par la Mairie. Elle vous sera <b>INDISPENSABLE</b> pour vous inscrire aux examens, aux concours de la fonction publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire)



## BATIMENT ASSOCIATIF

L'ancienne salle des Associations était vétuste, en mauvais état.

Au vu de ce constat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder à la démolition de cette salle.

Cette décision était la bonne puisqu'après contrôle, il s'est avéré que certains matériaux contenaient de l'amiante.

Pour la construction du nouveau bâtiment, aux normes basses consommations, nous avons obtenu d'importantes subventions de l'Etat, du Conseil Général et de la Communauté de Communes de Conches à hauteur de 80 % du coût total.

Les 20 % restant à la charge de la commune sont entièrement financés sur le budget 2014.

A terme, pas d'endettement, un bâtiment neuf disponible pour le développement de la vie associative, pour les enfants dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires et du travail pour des entreprises locales.

Après la démolition, qui est intervenue dès Noël 2013, la construction est en cours. Le sous-sol est achevé, le rez-de-chaussée s'élève actuellement, la charpente s'annonce mi-avril, pour une livraison prévue en fin d'année.





# RESPECT DES ARRÊTÉS

Afin de conserver des relations conviviales avec vos voisins, merci de bien vouloir respecter ces quelques règles de bon sens recensées par les arrêtés suivants :



## • Arrêté interdisant le brûlage

Du 15 MARS au 15 OCTOBRE, le brûlage des déchets est interdit SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Les déchetteries de Claville, la Bonneville et Conches sont à votre disposition.



## • Arrêté départemental de lutte contre le bruit



Il est interdit, en zone urbanisée, d'utiliser : tondeuse, tronçonneuse, taille-haie à moteur thermique, en dehors des heures autorisées, à savoir :

Du lundi au vendredi	de 9 h à 12 h	de 13 h 30 à 19 h 30
Le samedi	de 9 h à 12 h	de 15 h à 19 h
Le dimanche	de 10 h à 12 h	

## • CHIENS



La divagation des chiens est interdite. En cas d'infraction, comme la loi nous y oblige, le chien devra être mis en chenil à Conches, aux frais du propriétaire.

Il est INTERDIT d'utiliser le stade comme lieu de promenade des chiens même tenus en laisse.

Le non-respect de ces arrêtés peut conduire la gendarmerie à verbaliser les propriétaires.



**Vous ne ramassez pas ses déjections sur la voie publique :**

**Ce que dit la loi :** Il est interdit de polluer les rues, les caniveaux, les promenades, les endroits publics par des déjections.

Les propriétaires doivent donc ramasser les crottes de leurs chiens.

## • Arrêté concernant le stationnement

**CODE DE LA ROUTE :**

\*\* Il est INTERDIT DE STATIONNER SUR LES TROTTOIRS, Les trottoirs ne peuvent pas supporter le poids des véhicules.

\*\* RAPPEL : il est interdit de stationner le long de la bande jaune.



# Collecte des encombrants



jeudi 10 avril 2014

Les objets à évacuer devront être entreposés  
devant les habitations LA VEILLE AU SOIR ;  
(collecte à partir de 5 heures du matin).

Ramassage des « encombrants ménagers » volumineux, tels que vieux meubles, débris divers, qui ne sont pas pris lors des collectes habituelles.

Ne seront pas ramassés :

- ➔ Les produits liquides, la peinture, les batteries, les cartons, les déchets verts, les déchets toxiques, fils de fer et grillages, tôles ;
- ➔ Les récipients sous pression (bouteilles de gaz, extincteurs)
- ➔ Les déblais de gravats provenant de terrassements et de démolitions
- ➔ Les déchets électriques et électroniques (lave-linge, four, ordinateur, congélateur, gazinière...)



Pour les déchets électriques et électroniques volumineux (lave-linge, réfrigérateur...) contacter les services techniques de la Communauté de Communes de CONCHES au 02.32.30.04.54.

# Ramassage du gazon

Le ramassage communal du gazon est effectué chaque mardi, à partir :



**du mardi 8 avril jusqu'au  
28 octobre 2014 inclus**



(Inscription à l'aide du bulletin ci-dessous).

Cette prestation vous est offerte moyennant une participation de 55 euros réglée par chèque à l'ordre du Trésor Public.

**Le gazon doit être stocké dans des sacs non fermés, pas trop lourds et placés devant votre propriété avant 8 heures le mardi.**

**Rappel** : nous ramassons le gazon, tout autre déchet ne sera pas ramassé. Il est interdit « d'accueillir » le gazon du voisin afin de partager la participation financière.

Tout tricheur sera pénalisé par un refus de ramassage.



Coupon d'inscription à remettre à la mairie avec votre règlement :



Madame, Monsieur .....

Adresse : .....

.....

.....

Est (sont) intéressé(e)(s) par le ramassage du gazon (année 2014).

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2014



19 AVRIL	COMITE DES FETES	 Chasse aux oeufs 
27 AVRIL	COMITE DES FETES	 Faire à tout
14 JUIN	APPEL	Kermesse 
11 OCTOBRE	COUNTRY	 Soirée 
15 NOVEMBRE	APPEL	 Bourse aux jouets

